



Communiqué de presse

LES ENTREPRISES TP VOIENT ROUGE !!!

MOUVEMENT DE CONTESTATION LE 5 NOVEMBRE PROCHAIN

Madame, Monsieur,

Inscrite dans le projet de loi de finances pour 2019, **la suppression du taux réduit de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sur le Gazole Non Routier (GNR)** représentera une augmentation d'impôts de près de 700 millions d'euros pour la seule filière des travaux publics sur les 900 millions d'euros d'économies budgétaires attendues par le Gouvernement.

Pour mémoire, le GNR est un mélange d'hydrocarbures tracé et coloré en rouge afin de s'assurer que son usage est restreint à des applications non routières (applications industrielles, travaux publics et agricoles) pour lesquelles l'Union européenne a dans sa directive de 2003 reconnu la pertinence d'une réduction fiscale, en rappelant dans ses considérants : « Les produits énergétiques utilisés comme carburant à certaines fins industrielles et commerciales et ceux utilisés comme combustible sont normalement taxés à des niveaux inférieurs à ceux applicables aux produits énergétiques utilisés comme carburant. »

Rarement un secteur d'activité aura été autant impacté par une mesure fiscale. Du fait de leur forte mécanisation, les 250 entreprises de Travaux Publics de Champagne-Ardenne verront leur marge baisser de l'ordre de 60%, dans une filière qui se caractérise déjà par un faible taux de marge net de l'ordre de 2% du chiffre d'affaires. Cette décision sera donc lourde de conséquences et de nombreuses entreprises n'y survivront pas, notamment les PME.

Pour rappel, notre secteur sort tout juste d'une crise sans précédent (2008-2016) et se situe actuellement dans un timide contexte de rebond, à peine amorcé en 2017 et qui commençait à se consolider en 2018.

Dès lors, les investissements matériels et humains que les entreprises s'apprêtaient à faire risquent d'être gelés ou purement abandonnés, notamment **les 500 embauches prévues par an sur les 6 500 emplois directs du secteur en Champagne-Ardenne.**

Outre les conséquences sur les marchés en cours, cette mesure entrainera, à budgets constants, une baisse significative du volume d'investissement des collectivités locales dans les infrastructures. Ce coup de frein sera inévitable, dans la mesure où cette hausse de fiscalité ne manquera pas de se répercuter sur les prix de vente de nos prestations.

Alors même que l'entretien de nos routes, de nos ouvrages d'art, de nos réseaux d'eau et d'assainissement est devenu un sujet majeur de préoccupation faute d'investissements suffisants ces dernières années, nous avons toutes les raisons d'être inquiets pour l'avenir.

C'est la raison pour laquelle nous demandons le maintien du taux réduit de TICPE sur le GNR pour le secteur des Travaux Publics, au même titre qu'il perdurera pour le secteur agricole et l'industrie ferroviaire.

Déterminées à défendre leur pérennité et le maintien de leurs emplois sur les territoires, les entreprises de Travaux Publics de Champagne-Ardenne manifesteront leur mécontentement en organisant des opérations escargots dans chacun des quatre départements,

lundi 5 novembre matin,

avec regroupement devant les Préfectures aux alentours de 11h00

Les entreprises des carrières et matériaux relevant de l'UNICEM, également fortement impactées par cette mesure, se joindront à ces opérations.

Comptant sur votre compréhension et votre soutien, nous nous tenons à votre entière disposition pour répondre à vos éventuelles questions et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée.

Contact presse :

Hervé NOEL, Président

03 26 69 34 70 / 06 14 66 87 72 - champagne-ardenne@fntp.fr

Guillaume MANGEART, Secrétaire général

06 76 95 28 89 - gmangeart@fntp.fr